

## ... les montants forfaitaires

Oui, un montant forfaitaire, c'est de l'argent. Mais c'est **de l'argent qu'on reçoit une fois et qui n'augmente pas le salaire**, un peu comme un bonbon.



Et un bonbon, c'est éphémère. Ça ne règle pas les **problèmes d'attraction et de rétention** dans les réseaux.

## LES MONTANTS FORFAITAIRES

Dans sa contre-proposition du 31 mars dernier, le gouvernement bonifie très légèrement sa proposition salariale en augmentant de quelques centaines de dollars les montants forfaitaires, tout en maintenant les mêmes paramètres d'augmentation qu'il y a un an.

À la table de négociation, notre message est clair : pour la CSN, l'amélioration de nos conditions salariales ne passe pas par des montants forfaitaires.

Ces montants ne viennent pas augmenter les salaires à proprement parler ; ils n'ont aucun effet sur l'attraction et la rétention du personnel. Avec la pénurie actuelle de travailleuses et de travailleurs au Québec, le secteur public ne peut pas se permettre de maintenir des salaires aussi bas. Les derniers chiffres de l'Institut de la statistique du Québec sont éloquentes en ce sens : la rémunération de toutes celles et de tous ceux qui travaillent dans les services à la population est de 9 % inférieure à la rémunération de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Ça prend donc de vraies augmentations, intégrées aux échelles de salaire.

**M. Legault, ça prend des augmentations intégrées aux échelles de salaire.**



LES SERVICES PUBLICS S'ÉCROULENT  
**M. LEGAULT,  
AGISSEZ !**

**S'UNIR. AGIR. GAGNER.**

